

Image not found or type unknown



Voudrais savoir comment divorcer en Italie

Par **manet**, le **13/05/2013** à **10:39**

bonjour je suis mariée et divorcée en France depuis 1979 je suis de nationalité italienne mon ex mari est français je n'ai pas fait de démarche pour signaler mon divorce en Italie aujourd'hui il résulte que je suis toujours considérée comme mariée en Italie ou dois-je m'adresser pour obtenir la sentence de divorce merci

Par **amajuris**, le **13/05/2013** à **11:34**

bjr, il faut demander la transcription de votre divorce sur l'état-civil italien par l'intermédiaire de votre consulat. Vous devez posséder le jugement du tribunal français prononçant le divorce.